

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008/2-5-11

Séance du vendredi 8 février 2008

COMMANDE PUBLIQUE
ROCADE OUEST DE COLMAR - PHASE 2 - « RD418-LIGIBEL » ET « DEVIATION
DE WINTZENHEIM-RD30 » - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE
AVENANT N°1 AU MARCHÉ 269/07

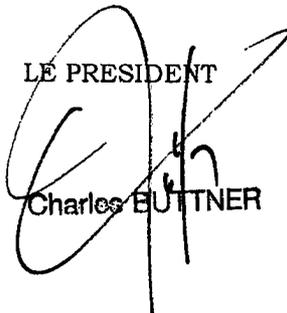
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 13 juillet 2006 (3è/107-06) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 13 juillet 2007 (5è/57-07) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la phase 1 bis supplémentaire pour la mission ELA,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 269/07 conclu avec le groupement ARCADIS (mandataire) SILENE, AEI, BOUQUOT ECO PAYSAGEMENT et ECO PAYSAGEMENT de STRASBOURG (67015) pour un montant de 8125.00 € HT (9 717.50 € TTC) soit une augmentation de 0.83 % du montant du marché initial.

LE PRESIDENT


Charles EUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions